

Cette histoire se déroula il y a 10 ans. Vincent Humbert, jeune homme de 23 ans tétraplégique, sourd et quasiment muet suite à un grave accident de voiture en a assez de cette vie sans espoir de guérison. Il commence des procédures et écrit même au président de la République de l'époque pour lui demander « le droits de mourir » ; en vain. Ce droit lui est refusé par tous ; politique, justice et médecine. Enfin presque par tous car une personne, envers et contre tout, va exaucer son dernier souhait, sa propre mère.

Sa mère ne supportant plus les souffrances de son fils va, en lui injectant une forte dose de médicament, accorder à celui-ci son dernier cadeau, le repos éternel. Je ne suis pas médecin, je ne suis pas parent, je ne suis pas juge mais je peux comprendre ce geste qui est avant tout un acte altruiste. En effet il est difficile de mesurer la douleur ainsi que le courage que cette action lui a coûté. Elle ne l'a pas fait pour elle-même mais pour son fils.

Ce qui me dérange dans cette histoire n'est pas le geste ; c'est la personne qui a dû l'accomplir. Pourquoi le dernier souhait de Vincent Humbert n'a pas été entendu ? Pourquoi les autorités gardiennes de la morale, du bien commun et de la justice en France n'ont pas accordé à Vincent une des dernières libertés qui lui restait ; celle de mourir dans la dignité. Laissant ce geste à une personne qui en souffrirait plus que n'importe qui !

Pour mieux comprendre cette situation replaçons la dans le contexte.

Durant les cinquante dernières années la médecine a fait d'énormes progrès dans le traitement des maladies. De nos jours, dans la société occidentale il est rare de mourir d'une grippe ou d'une infection. Hélas la médecine ne progresse pas au point de pouvoir guérir des maladies comme le cancer ou le sida et nous nous trouvons confrontés à un des sujets les plus tabous de notre société, la mort. Le progrès nous fait parfois croire que nous pouvons lutter contre tout et la mort est trop souvent associée à un échec de la médecine, alors qu'en réalité elle est inhérente à la nature de l'être humain . La question de l'euthanasie doit être replacée

dans ce contexte global car c'est elle qui depuis des années choque les opinions qu'elles soient religieuses, politiques ou sociales.

Mesdames, messieurs je suis ici aujourd'hui devant vous pour vous faire réfléchir et vous faire prendre conscience que ce refus de laisser partir un patient atteint d'une maladie incurable ne doit plus être envisageable. Vous faire prendre conscience que si elle le demande nous avons le devoir d'accorder à une personne son dernier souhait ! Vous faire prendre conscience que si la demande du malade est de mourir dans la liberté et la dignité, qui sommes-nous pour lui refuser ?

Ce débat d'actualité en France est souvent déjà résolu dans d'autres pays, comme les Pays-Bas, depuis 2001, la Belgique, depuis 2002 et le Luxembourg, depuis 2009. Ce qui montre le retard de notre pays. La France, qui a pourtant si souvent fait le premier pas dans la création et le respect des libertés de l'être humain ! Au sein des structures hospitalières françaises, il existe ce que l'on appelle les soins palliatifs ou plus communément appelés « Accompagnement vers la mort ». Ces soins soulagent un maximum les souffrances physiques et psychologiques des patients à des stades avancés de maladie incurable mais peuvent raccourcir la durée de vie. Ils consistent à donner au patient une forte dose de médicaments pour l'endormir ou lui permettre de ne plus souffrir jusqu'à la fin. Ces soins autorisés en 2005 par la loi Léonetti sont le plus souvent utilisés pour des malades en phase terminale. Certains pensent que cette loi est suffisante et qu'autoriser l'euthanasie irait à l'encontre d'un code moral, de valeurs et pourrait même donner lieu à des abus.

Mais ces soins sont certes une avancée mais sont loin d'être suffisants. Car certaines douleurs ne peuvent disparaître et endormir un patient pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois n'est pas une solution, juste une source de souffrances supplémentaires pour la famille.

De plus n'en déplaise à ces personnes, pour moi ce débat n'est pas tant un conflit de valeur, qu'un conflit entre deux hiérarchies de valeur. D'un côté, ceux qui placent la vie avant tout autre chose et qui sont pour la

préservé, même si cela entraîne de grandes souffrances ou des pertes de liberté. Et d'un autre côté ceux qui placent la liberté avant toute chose, et qui refusent à quiconque le droit de décider à leur place de leur vie.

Après tout si une personne atteinte d'une maladie incurable veut vivre le temps qui lui reste avec sa famille malgré de grandes souffrances j'ai pour lui le plus grand respect et la plus grande admiration. Mais si quelqu'un ne veut plus vivre avec ses souffrances, d'autant plus qu'il sait qu'il est condamné, qui sommes nous pour lui refuser ce droit ? En France ce droit est refusé par la justice laissant aux médecins et à la famille un choix que l'on pourrait appeler «choix d'Antigone». C'est à dire le choix entre deux lois. Une que l'on appellerait la loi de la cité qui est la loi française et l'autre la loi du cœur qui représente la famille, la liberté et l'amour pour la personne malade. Et comme la mère de Vincent Humbert, ils choisissent la loi du cœur.

Voilà pourquoi une loi autorisant l'Euthanasie à la demande des malades devrait être créée et autorisée en France, pour que les patients en ayant assez de souffrir sans aucun espoir de guérison puisse dire « Stop » et s'en aller. Certains politiques et philosophes parleraient même de créer un métier pour ce faire si la loi était adoptée. Cela permettrait que le patient reçoive la mort par des médecins compétents et habilités et non pas par un père, une mère, un frère, une sœur, une épouse ou un mari. De plus d'après un sondage de l'Ifop, 96 % des français seraient pour la création de cette loi. Alors pourquoi n'existe t-elle pas encore me direz vous ? Car c'est un sujet grave ; il concerne la fin de vie et les politiques semblent plus attachés à leurs sondages d'opinions favorables qu'au sondage des avis des français. C'est donc à nous de faire bouger les choses pour qu'un jour les libertés humaines soient pleinement respectées et que plus personne n'ait à souffrir de leurs oublis.

Philip Boisselet